



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 4 avril 2022

Affiché le 7 avril 2022

L'an deux mil vingt-deux, le quatre du mois d'avril, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LAURENT-d'AGNY dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur Fabien BREUZIN, Maire.

Étaient présents : F. BREUZIN – C. POUZARGUE - C. TRICHARD – D. MONOD- O. CONTRERAS – M. JOLLY – JJ. DURANTIN – V. PASQUIER – D. FERLAY - C.CROTTET- G.FLEURY – I. MORETTON-FRAYSSE – S. BOIRAL – M. RIBIER - PY DUCREST - P. GUIZE

Excusés : H. DESTANDAU (pouvoir C. POUZARGUE) - A. BERGER (pouvoir C. TRICHARD) - P. POILANE (pouvoir F. BREUZIN)

Secrétaire de séance : P. GUIZE

ACQUISITION D'UN BIEN FONCIER

Le Conseil municipal décide avec 18 voix Pour et 1 voix Contre de se porter acquéreur de la parcelle non bâtie de Monsieur CAPORUSSO, cadastrée ZB 86 de 7600 m², en sise lieu-dit PRANBRAND, pour un montant de 2000 €. Monsieur le Maire précise que cette parcelle offre l'opportunité de disposer d'une réserve foncière intéressante à côté d'une parcelle déjà propriété de la commune.

CESSION D'UN TERRAIN COMMUNAL NON BATI

Dans le cadre du développement de son exploitation agricole, Monsieur Nicolas VITTEAUT envisage de réaliser une extension de son activité avec la construction d'un nouveau bâtiment agricole au lieu-dit «Germanie». Le conseil municipal approuve à l'unanimité, la cession de la parcelle cadastrée section E n° 191 d'une surface de 7319 m², sise en zone agricole, pour un montant de 0,60 €/m² soit 4400 €.

APPROBATION DE LA MODIFICATION N°4 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Après intégration des remarques formulées dans le cadre de la procédure d'enquête publique et considérant que le projet de PLU est prêt à être accepté, l'assemblée délibérante adopte à l'unanimité, la modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Saint-Laurent-d'Agnny.

Le document approuvé ainsi que le rapport et conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public aux jours et heures d'ouverture de la Mairie et mis en ligne sur le site internet de la Commune.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil municipal décide à l'unanimité, d'attribuer au titre de l'exercice 2022, un montant total de subventions de 17760 € répartis entre les associations ayant présenté un projet abouti.

SYDER : MODE DE FINANCEMENT DES CHARGES 2022

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que les charges dues au SYDER relatives à l'ensemble des travaux délégués par la Commune à ce syndicat sont habituellement intégralement fiscalisées. Le total du montant des charges dues pour 2022 est de 268 564,20 €. Monsieur le Maire propose de budgétiser 60 000 € et de fiscaliser la différence soit 208 564,20 €, la Commune ne souhaitant pas faire supporter l'ensemble de cette charge au contribuable. La proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents.

DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJET « PROMOUVOIR ET DEVELOPPER LA CONSTRUCTION EN BOIS LOCAL » DE LA REGION AUVERGNE- RHONE-ALPES

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de solliciter une aide auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes dans le cadre de l'appel à projets « *promouvoir et développer la construction en bois local* ».

Le projet de bâtiment centre-bourg, destiné à accueillir sur différents niveaux, un restaurant, un ensemble de bureaux et un espace de co-working s'inscrit pleinement dans cette action avec une construction respectueuse de l'environnement.

La Commune a fait le choix de recourir à des matériaux biosourcés avec une structure intégralement réalisée en ossature et charpente bois. Les planchers du bâtiment seront aussi en bois type CLT.

L'aménagement extérieur est également composé de pergolas bois.

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'AOMTL SYTRAL et la COMMUNE DE ST LAURENT D'AGNY POUR LA MISE EN ACCESSIBILITE DE POINTS D'ARRET DU RESEAU DES CARS DU RHONE

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de signer une convention de partenariat avec l'AOMTL SYTRAL, afin que la Commune soit considérée comme maître d'ouvrage délégué pour les travaux d'aménagements de voirie et de mise en accessibilité des points d'arrêt des cars du Rhône, sis place du By (RD30) et rue de l'étang (RD36).

Le Conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

QUESTIONS DIVERSES

> TRAVAUX ET AMENAGEMENT

Centre-bourg : les travaux d'aménagement avancent correctement. Après l'entourage en pierre, la terrasse du restaurant le St Laurent sera coulée cette fin de semaine.

Rénovation intérieur de la Mairie : le secrétariat a déménagé au rez de chaussée du bâtiment de la Mairie. L'association « la boîte à déguisement » est installée à la salle Saint Laurent et restera dans ce lieu qui lui offre plus de visibilité.

Une réunion de lancement des travaux pour la maison rue de l'Etang est prévue le 14 avril prochain. De début des travaux est fixé à début mai.

La dépose des grillages des courts de tennis est prévue cette semaine. Le terrassement du chemin piétonnier d'accès aux courts est en cours de réalisation par notre équipe technique. L'entreprise Sol confluences interviendra ensuite pour le revêtement en béton désactivé.

Monsieur le Maire informe de la signature de l'achat du terrain cadastré F 218 sis route de Mornant., appartenant aux conjoints Chambe qui permettra d'accueillir les futurs stationnements en centre-bourg.

Le Syseg réalise des études sur la mise en séparatif de la Grande rue et chemin du Cadix. Ces études seront suivies de travaux à partir de septembre 2022 pour une durée de 8 mois.

La compétence voirie étant déléguée à la Copamo, celle-ci s'occupera de la réfection de la voirie dans la continuité des travaux, en 2023.

> MANIFESTATIONS

Monsieur le Maire remercie les participants au nettoyage de printemps pour leur contribution à préserver notre cadre de vie.

Les ateliers interactifs My CO₂, qui ont pour objectif d'accompagner les habitants à mesurer et réduire leur empreinte carbone sont programmés les mercredis 6 avril et 4 mai à partir de 18h et lundi 11 avril à 20h. Les habitants intéressés sont invités à s'inscrire auprès du secrétariat de Mairie.

L'association Belins Belines présente « La Chouille des Belins », le samedi 9 avril à 19h30, salle des fêtes. Un film sera diffusé et suivi d'un concert du groupe C'CIL's Boys.

Pierre-Yves DUCREST informe que tous les mercredis du mois d'avril, le marché accueillera le « Troc de graines » organisé par l'association Graine en Fol'lie en collaboration avec la maraichère, qui vendra divers plants.

Les élections présidentielles auront lieu les dimanches 10 et 24 avril 2022. Les cartes électorales ont été distribuées semaine dernière. Les bureaux de votes seront ouverts de 8h à 19h.

Le territoire de la Copamo continue à se mobiliser pour l'Ukraine. Les denrées peuvent être déposées en Mairie aux horaires d'ouverture (produits alimentaires, d'hygiène et diverses petites fournitures).

Prochain conseil municipal : lundi 9 mai 2022 à 20h30